



Détail des activités de l'Union départementale des DDEN de Loir-et-Cher - année 2024

Ce rapport d'activités relate l'ensemble des activités de notre Union départementale du 01/01 au 31/12/2024.

1- Vie de l'Union départementale (Conseil d'administration)

Réunions du CA : 9 réunions dans le local de l'école Marguerite Audoux à Blois **62 heures pour 9 CA** (19 janvier, 16 février, 15 mars, 26 avril, 28 juin, 20 septembre, 18 octobre, 19 novembre, 20 décembre)
Le 31 mai l'**Assemblée générale départementale** s'est tenue au Lycée de l'hôtellerie et du tourisme de Blois. Françoise Acquaviva candidate administratrice est élue.
Merci aux différents membres des autres unions départementales de notre région pour leur présence et leur participation active aux débats.

Membres du Conseil d'administration et nouvelle répartition des responsabilités

Hélène Caron (présidente de l'union départementale et responsable de la délégation de Blois 4)
Michel Blanc (vice président)
Françoise George (secrétaire départementale adjointe et responsable de la délégation de Vendôme)
Françoise Acquaviva-Largeaud (secrétaire départementale)
Chantal Rousseau (trésorière départementale)
Maïté Brunet (trésorière adjointe chargée des demandes de subventions et responsable de la délégation de Blois ville)
Thierry Delouche (webmaster)
Autres membres : Hélène Linard, Mauricette Turpin.
Chantal Rousseau, de la délégation de Blois, continue à remplacer Maïté Brunet aux réunions mensuelles de la Caisse des écoles de Blois.
Dans notre règlement intérieur il est stipulé que chaque responsable de délégation est membre de droit du CA. Il manque toujours un responsable pour les délégations de Contres et de Romorantin. Suite à la nouvelle composition du bureau, notre présidente s'est occupée de l'enregistrement en préfecture.

1 Participation au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) 9 h de présence + 6 h de préparation

Comme les années précédentes, nous y siégeons à titre consultatif et c'est notre Présidente qui y représente habituellement notre association. Françoise George la supplée en cas de besoin.
Avant chaque CDEN ou toute réunion statutaire de notre association, des motions sont rédigées collectivement. Texte de la motion adoptée à l'unanimité du CA pour le CDEN du 26 décembre 2024 :
*« Les DDEN toujours préoccupés d'une vision émancipatrice de l'École permettant de lutter contre les déterminismes de naissance, d'origine, ou de genre, réaffirment leur volonté d'une amélioration durable de la qualité du service public d'éducation au sein de tous les territoires qu'ils soient ruraux ou non.
Les DDEN souhaitent qu'il soit porté attention à deux points d'importance :
- le respect de la laïcité
- la prévention et la maîtrise de la violence qui se manifeste même chez les plus jeunes.
Lors des premiers conseils d'école, les DDEN ont été sensibles à l'inquiétude manifestée à propos des risques de fermeture de classes.
Au vu du contexte budgétaire actuel, ils s'inquiètent de la diminution des moyens attribués aux communes. ce qui aura forcément une répercussion sur les conditions de vie des élèves dans le milieu scolaire et périscolaire. »*

2 Demandes de subvention (+ 120 h)

La période pour effectuer les demandes de subvention s'étend chaque année du 1er avril jusqu'à fin août sauf une ou deux exceptions . Les demandes doivent toujours être accompagnées des rapports financier et d'activité de l'année précédente , validés par le vote en assemblée générale . Ceci restreint donc à 2 mois, vacances d'été oblige, le temps pour effectuer la totalité des demandes auprès des diverses communes du département.

Par ailleurs les demandes de subvention s'informatisent peu à peu, ce qui peut apparaître dans un premier temps comme une facilité, cependant différentes collectivités telles que le Conseil départemental, la ville de Blois ou bien celle de Vendôme ont des formulaires informatiques qui leur sont propres, et différents du formulaire "cerfa" qu'utilisent la ville de Romorantin et les petites communes.

Il a donc été nécessaire d'individualiser chaque demande d'autant que les sommes demandées ont également été adaptées en fonction de l'importance de la commune, il n'est en effet pas possible de demander par exemple la même somme à la ville de Blois et au village de Fossé.

Les sommes demandées sont donc allés de 25 € pour les plus petites communes à 400 € pour la ville de Blois.

3 Commission « enquête départementale" (71h)

- Poursuite du travail sur l'enquête départementale 2024 « Restauration scolaire et loi e-Galim". La synthèse de cette enquête a été présentée le 31 mai lors de l'assemblée générale départementale (recherches documentaires 18h ; formulation 3h ;traitement 30h ; mise en forme pour communication 8h)
- Après discussion sur le sujet à retenir pour l'enquête 2025, il est décidé de travailler sur « L'environnement de l'école ». Présentation par Françoise George d'une première trame d'items pour cette nouvelle enquête qui porte sur la sécurité extérieure, les espaces intérieurs, le « confort » des élèves (recherche et mise en forme 12h).

4 Préparation de l'assemblée générale et rédaction du PV (30h)

5 Conférence départementale

Conférence sur « le harcèlement à l'Ecole » le 27 mars après-midi au Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de Blois présentée par M. Péculier, IEN adjoint à la DASEN, Mme Planteblat, assistante sociale conseillère technique et Mme de Saint Loup, coordonatrice départementale harcèlement.

Deux interventions successives ont été organisées et ont réunis des maires de différentes communes, des représentants de parents d'élèves, des DDEN et des membres des associations amies. Ces deux temps ont été suivis avec intérêt et ont été très appréciés.

6 Site web départemental, DDEN 41, avec intranet (10h de travail du webmaster)

Le site est complètement actualisé, sa présentation est de qualité et il permet de mieux faire connaître les missions du DDEN. Il est de plus en plus consulté. Un grand merci à Thierry Delouche, notre webmaster. Suite à l'article de la nouvelle République du 11 décembre « Salbris : une enseignante prise dans une tempête de haine », l'Union DDEN41 a pris position et a rédigé un article proposé pour parution à la Nouvelle République et affiché sur la page d'accueil de notre site.

Les délégués départementaux de l'Education Nationale de Loir et Cher (dont l'activité est la défense des conditions de fonctionnement de l'école) regrettent l'importance prise par cette affaire sur les réseaux sociaux et tiennent à apporter leur total soutien à l'enseignante de Salbris contre laquelle des menaces sont proférées.

La présidente des DDEN41

7 Action de mise en valeur du travail des écoles

Cette année, faute de créneau disponible dans la cour du cloître du Conseil départemental, nous n'avons pas pu réaliser l'exposition habituelle des travaux d'élèves.

8-Présence lors des assemblées statutaires des DDEN et du congrès national (44h)

L'union essaie chaque fois que possible d'être représentée dans **les AG des différents départements de l'académie (30h en tout)** :

- AG de l'Indre-et-Loire le 23/02/2024 à Fondettes, 2 représentants de l'Union départementale
- AG du Loiret du 5/10/2024 à Beaugency, 3 représentants
- AG de l'Indre à Déol, 1 représentant
- Réunion inter-départementale à Bléré, 2 représentants

Le congrès national des DDEN a eu lieu à Montpellier les 31 mai et 1er et 2 juin : un seul DDEN par Union étant admis, M. Blanc a été mandaté par la Présidente pour y représenter notre département. (2 jours)

9- Communication

• Communication suite à notre Assemblée générale (6h30)

Rédaction du compte rendu (2h30) et envoi par courriel à tous les maires du département (270) (1h) et à toutes les écoles du département (290) (1h30).

Nous rencontrons toujours des difficultés d'envoi par mail, les adresses des mairies changeant très fréquemment + changement des adresses courriel des écoles.

Envoi aussi aux différents partenaires (30 exemplaires), dépôt dans les 2 lieux institutionnels (1h30), à la Direction académique (12 exemplaires) et au Conseil départemental (30 exemplaires).

- **Deux interventions au CDEN** (6h) avec lecture de motions.
- **Courriers** (6h) : Vœux envoyés à toutes les associations amies ainsi qu'aux différentes instances officielles, diffusion de l'enquête départementale et des documents-synthèse de l'AG.

2- Vie des délégations

• **Un nouveau mode de fonctionnement** a été mis en place par notre Présidente à la suite du renouvellement quadriennal : chaque DDEN ayant mission permanente sur 3 écoles et étant référent pour 2 autres.

Ainsi dans chaque délégation, chaque école sans DDEN a été informée de son attribution d'un DDEN "réfèrent". Disposant ainsi des coordonnées de l'un de nous, l'école peut aisément le contacter en cas de besoin. Il est à noter que le nombre de DDEN est en baisse et une réflexion est en cours pour renforcer nos effectifs.

• Réunions des DDEN dans leurs délégations respectives (68h en tout)

- Blois "ville" le 19 mai avec 2 participants
- Blois IV le 15 mai avec 4 participants
- Romorantin 12 juillet avec 2 participants
- Vendôme 8 octobre : réunion de 3h avec 11 participants

Activités des DDEN

Participation des DDEN à tous les conseils d'école.

Assistance aux directeurs-directrices ainsi qu'apport aux équipes lors d'activités

Regret formulé par certains DDEN : il arrive que, lors du premier conseil d'école, plusieurs conseils aient lieu les mêmes jours et heures ; ce qui empêche notre participation.

fait par Françoise Acquaviva, secrétaire de l'Union départementale